

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture  
079-217903202-20260512-04-07-05-2026-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SURIN**

-----  
Séance du 7 mai 2026  
-----

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13

Date de la convocation
30 avril 2026

Numéro délibération
04-07/05/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

--

Et publication

13/05/2026
------------

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 7 mai 2026 à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, Mme Kilque Sylvie, M. Blanchet Bernard, Mmes Dubois-Massé Annie, Chatelier Anne-Marie, MM. Chasseau Fabrice, Souchard Jean-François, Vandé Yves, Mmes Annereau Karine, Galais Sophie, Gadreau Marie et M. Legros Kévin.

Membres absents : M. Weill Rémi (pouvoir à M. Delplancq Thierry) et Mme Fourré Cindy

Quorum : 8

Secrétaire : Blanchet Bernard

Objet de la délibération : **Achat d'un tracteur**

Afin de pouvoir entretenir correctement les espaces verts de la commune, le maire explique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un tracteur.

Deux devis ont été demandés sur le même modèle (Tigara 25 CH) avec une fraise (largeur de coupe 125 cm), une tondeuse (largeur de coupe 150 cm) et un broyeur (largeur de coupe 106 cm).

Le devis de Plaine et Marais est d'un montant de 10 833,34 € HT (13 000,01 € TTC) et M'Motoculture est à 11 091,25 € HT (13 309,50 € TTC)

Après échange, le conseil municipal décide à l'unanimité par vote à main levée de faire l'acquisition du tracteur avec une fraise, une tondeuse et un broyeur pour la somme de 10 833,34 € HT (13 000,01 € TTC) à Plaine et Marais.

Pour copie conforme, Surin le 7 mai 2026,

Président	Secrétaire
P. Jeannot	B. Blanchet
	